

## Résumé de l'intervenant

### **Le rapport souligne la nécessité de mettre l'accent sur les niveaux de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires pour les groupes sous-représentés**

Tous ne choisiront pas de suivre un enseignement de niveau universitaire ou collégial. Cependant, pour la grande majorité de ceux qui font ce choix, la première étape de ce parcours consiste en l'obtention du diplôme d'études secondaires. Par conséquent, un nouveau rapport du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur recommande que les interventions visant à soutenir les élèves à risque et désengagés soient mises en œuvre du niveau de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Le rapport indique que pour que plus d'étudiants sous-représentés finissent leurs études secondaires et entament des études postsecondaires, les écoles secondaires de la province devront mettre fin à l'aiguillage des élèves de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année dans les volets théorique et pratique.

Le rapport : *Les mesures de soutien précoce à l'accès à l'enseignement postsecondaire : bonnes, mauvaises ou neutres?*, souligne que même si le taux de diplomation au secondaire en Ontario a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie, de nombreux jeunes ne font toujours pas d'études postsecondaires. En 2016, chez les 25-34 ans, le pourcentage des élèves dont le niveau de scolarité le plus élevé correspondait au diplôme d'études secondaires était de 22 %, tandis que le pourcentage de ceux sans diplôme d'études secondaires était de 8 %.

Le rapport affirme ce qui suit : « Le diplôme d'études secondaires est un important point de départ dans la voie menant à l'enseignement supérieur. » C'est à l'école secondaire que les jeunes prennent des décisions importantes quant à la présentation d'une demande d'admission aux programmes d'enseignement postsecondaire. Le rendement scolaire et les choix de cours en 9<sup>e</sup> et en 10<sup>e</sup> année influenceront sur les décisions prises ultérieurement, de même que sur les possibilités d'études postsecondaires et les choix de carrière à l'avenir.

Pour faciliter le cheminement des étudiants, le rapport recommande également que les gouvernements et les établissements financent et favorisent mieux les programmes de transition aux études postsecondaires qui permettent à ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires de passer directement au collège ou à l'université, ainsi que les programmes communautaires d'intervention précoce destinés aux jeunes vulnérables. En outre, il recommande que les gouvernements rendent automatique l'inscription aux régimes d'aide au remboursement de la dette pour les étudiants et aux

régimes d'épargne-études postsecondaires pour les familles à faible revenu, plutôt que d'imposer aux étudiants et aux parents le fardeau de présenter une demande aux programmes. Il suggère que les gouvernements évaluent les mesures de soutien existantes pour s'assurer qu'elles sont efficaces, et il préconise l'élargissement continu de l'utilisation du numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario pour repérer les personnes qui éprouvent des difficultés et font face à des obstacles qui les empêchent de réaliser des études postsecondaires.

Le rapport conclut ce qui suit : « Il nous faut reconnaître que l'accès aux EPS s'amorce très tôt dans le parcours scolaire et que le réseau des EPS même est investi d'une capacité ou d'un mandat restreint pour agir sur l'accès équitable. » « Nous devons plutôt nous pencher sur le rôle que joue le système de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour favoriser l'accès équitable à l'enseignement postsecondaire et nous améliorer dans la mesure de l'efficacité des programmes existants ».

*Les mesures de soutien précoce à l'accès à l'enseignement postsecondaire : bonnes, mauvaises ou neutres?* a été rédigé par Fiona Deller et Rosanna Tamburri, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.